

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142880-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 mars 2025

Date de réception : 26 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 MARS 2025

DELIBERATION N° 12

SMART DEAL : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2025-2028

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE,

M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique prévoyant la mise en place des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique ;

Vu la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, et introduisant pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation d'élaborer une stratégie numérique responsable ;

Considérant que la stratégie SMART Deal initiée par le Département en 2017 vise à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes-Maritimes selon 3 axes : éducation et sensibilisation au numérique, création de nouveaux services aux usagers grâce au numérique, exemplarité du Département et soutien aux initiatives innovantes ;

Considérant l'exemplarité du Département dans ses activités, dans le soutien aux initiatives locales innovantes et la lutte contre la fracture numérique ;

Considérant la volonté du Département de s'inscrire dans une démarche volontaire ambitieuse et concrète de transformation numérique pour faire des Alpes-Maritimes un territoire responsable, engagé et innovant ;

Considérant le bilan positif de la première période du programme SMART Deal et la nécessité de poursuivre les actions dans un contexte numérique en forte et rapide évolution ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant la stratégie départementale de lutte contre la fracture numérique ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale approuvant la stratégie de numérique responsable de l'administration départementale ;

Vu le rapport de son président, proposant d'approuver la feuille de route SMART Deal pour la période de 2025 à 2028, articulée autour de 5 axes stratégiques (un socle numérique fiable, robuste et souverain ; une administration transformée, agile et engagée ; une expérience simplifiée des services publics ; un territoire et des citoyens protégés ; un territoire inspirant et attractif), 15 programmes numériques et 12 projets totems ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions SMART Deal et éducation et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les orientations stratégiques SMART Deal 2025-2028 ;
- 2°) de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route et des projets afférents ;
- 3°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets seront inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**